



CONTACT ORGANISATEUR

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISÈRE

33, rue Joseph Chanrion - 38000 GRENOBLE

Tel : 04 38 12 41 32 - Fax : 04 76 70 02 50

ce.collectivites@laligue38.org

Agrément touristique : AG 075 95 00 63

En savoir + : colos.laligue38.org

HÉBERGEMENT : CENTRE D'ACCUEIL



SÉJOUR CONDUITE ACCOMPAGNÉE :

DU CODE À LA CONDUITE !

Depuis une vingtaine d'années, l'ECF CESR 38 et VLD SAINT ANDEOL sont partenaires des séjours « conduite accompagnée » ; Cette formule pas comme les autres associe l'apprentissage au code de la route, l'apprentissage de la conduite et en parallèle la pratiques d'activités sportives, la vie de groupe... A l'issue du stage, le code certainement en poche, tu auras sûrement franchi l'ensemble des étapes permettant de conduire avec tes parents; Mais ne nous y trompons pas... Ce stage requiert motivation et participation active !

OBJECTIFS DU SÉJOUR

Vouloir participer...

Conduire est un acte essentiel de la vie d'adulte. Ce n'est donc ni un acte anodin ni sans motivation que tu dois aborder le séjour « Conduite Accompagnée ». La formation est exigeante tant dans son contenu que dans les règles de vie à respecter pour acquérir un nombre important de connaissances dans un laps de temps réduit. Avant de t'inscrire, réfléchis bien et lis bien le règlement intérieur des séjours avec tes parents.

Si tu choisis un séjour de 21 jours, préfères plutôt le faire pour étaler ta formation et vivre d'avantage d'activités plutôt que pour bénéficier d'un second passage à l'examen du code de la route. Ce second passage est un plus, ce n'est ni une garantie de succès ni le seul intérêt à préférer un stage de 3 semaines.

Choisir un séjour de 3 semaines c'est aussi et surtout faire le choix d'un séjour vacances mêlant formation et détente. Sur un séjour de 13 ou 14 jours, on parlera plutôt de stage.

Se préparer à l'examen du code de la route

Le séjour conduite accompagnée est un stage auquel il convient de bien se préparer plus particulièrement pour ce qui est de l'examen du code de la route. Aussi, nous te conseillons de bien lire ton livre de code dès réception et d'utiliser le site Learning proposé par l'ECF CESR 38 (voir modalités en pièce jointe) . Durant la formation, reprends régulièrement ton manuel de code pour relire les chapitres ou tu es le plus en difficulté. Surtout n'hésites pas à poser des questions au formateur lorsque une situation te met en difficulté. Il ne suffit pas de connaître ton nombre de fautes lors des séries de test, il convient surtout de savoir pourquoi tu t'es trompé et ne plus reproduire cette erreur. Attention, les séries d'examen sont de difficultés inégales et si notre taux annuel de réussite est de 90%, les pourcentages par séjour peuvent varier.



Séjours conduite accompagnée

www.balcon-est-vercors.com

+33(0)4 76 34 23 60



Agréments UFOVAL : Ministère de la Jeunesse et des Sports. Agrément Ministère chargé du tourisme : C.G.O.L / LFEFP : AG.075.95.0063 C.G.O.L : Utilité publique / Décret du 31.05.1930 n° siren : 779 552 405 - n°Siret : 779 552 405 00069 - Code APE 94 99Z

retrouvez toutes nos colos sur
www.laligue38.org



Pour ne pas se faire piéger par les dossiers d'inscriptions...

L'inscription à la formation nécessite que tu remplisses un dossier. Il n'y a rien de difficile à condition de ne pas s'y prendre au dernier moment et de tout vérifier.

Respectes bien les délais impartis et retournes ton dossier complet, le plus rapidement possible. La liste des pièces à fournir est disponible dans le dossier auto école. Sache cependant que tu devras avoir une carte d'identité (même périmée, elle est valable), l'attestation de recensement que tu peux te procurer dès tes 16 ans à la mairie de ton domicile, l'ASSR 2 ou à défaut l'ASR, attestation de sécurité routière que tu as obtenu au collège.

Les avantages de la Conduite Accompagnée ?

En 2008, le taux de réussite à l'examen pour la filière de la conduite accompagnée était de 69,5 % contre 51,9 % pour la filière classique. Vous avez l'opportunité d'acquérir une véritable expérience de conduite. Les jeunes conducteurs issus de la filière de la conduite accompagnée ont moins d'accidents que ceux de la filière classique. C'est pourquoi de nombreuses compagnies d'assurances proposent des premiers contrats "jeune conducteur" à des tarifs avantageux. Seule cette formule permet de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3. De même, les restrictions liées aux limitations de vitesse sont ramenées à 2 ans au lieu de 3.

Que comprend la formation ?

Tu bénéficies de 28 heures de formation au code + 20 heures de formation à la conduite.

Sur un séjour de 13 et 14 jours, tu alternes chaque jour, cours de code et leçons de conduite. Le passage à l'examen du code de la route se fait en fin de stage.

Sur un séjour de 21 jours tu bénéficies les 4 premiers jours du séjour de la formation au code avec passage de l'examen le 5ème jour (sous réserve de l'attribution des places par l'Administration). Les leçons de conduite se déroulent les 2ème et 3ème semaines en alternance un jour sur deux. Le jour où tu ne conduis pas est réservé aux activités. Si tu échoues à l'examen du code sur le premier passage, tu seras susceptible de repasser l'examen en toute fin de séjour. Dans ce cas là, des cours de code de rattrapage te sont proposés la 3ème semaine. Attention, le 2nd passage de l'examen du code n'est pas gage de réussite. Le taux global de réussite sur un second passage est généralement inférieur au taux global de réussite sur un premier passage.

En fin de stage, l'école de conduite indiquera si tu es prêt à prendre le volant grâce aux 20 heures de conduite prévues durant le stage ou si tu as besoin d'heures de conduite supplémentaires. Si tu es prêt en 20 h, tes parents et toi pourront effectuer le dernier jour du séjour (en général un samedi) le « rendez vous préalable ». Comme son nom l'indique, ce rendez vous est la première étape de la conduite avec tes parents. Ce rendez vous dure 2 heures, il n'est pas inclus dans le forfait de séjour (sauf accord particulier avec ton éventuel organisme de tutelle - CE). Bien entendu, ce rendez vous préalable n'est possible que si tu as obtenu l'examen du code de la route.

Ce qui est compris dans le tarif Compris dans la formation "stage Conduite Accompagnée à Saint Andéol" :

- 20 heures de formation pratique à la conduite automobile (dont 2 ateliers de sensibilisation à la sécurité routière : lunettes alcool, dispositif de simulation de perte d'adhérence); 28 heures de formation théorique au code de la route
- 1 passage à l'examen du code de la route sur un séjour de 12 ou 14 jours, 2 passages sur un séjour de 21 jours
- Le suivi administratif du dossier, la restauration, l'hébergement, les transports durant le séjour, le transfert aller et retour Grenoble/saint Andéol, l'animation, l'encadrement ;

Non compris :

- La formation préalable de l'accompagnateur (2 heures après le stage) sauf si accord CE ;
 - Les 2 rendez vous pédagogiques après le stage.
- Les frais de présentation à l'examen du permis de conduire ou au code en cas d'échec durant le stage.
- Les heures de conduite supplémentaire et les heures de conduite supplémentaires - lors de la formation initiale au delà des heures incluses dans le forfait stage
 - Les heures de conduite préparatoires à l'examen avant le passage de l'examen du permis de conduire.

Si je rate mon code ?

Tu devras le repasser après le séjour via l'auto école relais (rappel : frais à ta charge).



L'échec du code a t'elle une influence sur la formation conduite pendant le séjour ?

Malgré un échec à l'examen du code, tu bénéficieras des 20 heures de cours à la conduite. Par contre, faute de réussite à cet examen, tu ne pourras bénéficier de la remise l'attestation de fin de formation initiale en fin de séjour, même si ton niveau de conduite est satisfaisant. Une leçon d'une heure (prestation supplémentaire payante) sera alors mise en place après réussite du code pour valider la fin de formation. Le rdv préalable avec les parents pourra alors être fixé.

La formation avec les parents : Une fois l'ensemble des étapes de la formation initiale franchie (examen du code,.....), la conduite accompagnée commence pour un délai minimum d'un an (à partir de la date du rendez-vous préalable). il te reste 2 rendez vous pédagogiques (RVP) obligatoires à effectuer toujours en présence d'un accompagnateur. Le premier : au moins 6 mois après le début de la conduite accompagnée et 1000 km minimum. Le deuxième : un peu avant tes 18 ans et 3000 km minimum. Ces rendez vous d'une durée de 3 heures chacun comportent une partie pratique (1h) et une partie théorique (2 heures) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur les thèmes de sécurité routière prévus dans le livret d'apprentissage



Après le séjour, comment se déroule la suite...

Soit tu continues ta formation avec l'auto école ECF CESR 38 et ta formation se déroule conformément à leurs préconisations. Soit tu confies la suite de ta formation à une auto école située à proximité de ton lieu d'habitation. Dans ce cas là il est possible que ton auto école demande à effectuer avec toi une ou plusieurs heures de conduite supplémentaires de manière à pouvoir se rendre compte de ton niveau. Tu disposeras du bilan fourni par l'ECF CESR 38 qui aura elle aussi indiqué le nombre d'heures complémentaires éventuelles à prévoir. Conseil : Si tu as atteint le niveau de conduite suffisant en 20 heures et que tu as obtenu ton code de la route, nous conseillons à tes parents de venir effectuer sur Grenoble le dernier jour du séjour le rendez vous préalable. Ainsi, l'auto école relai n'aura plus qu'à assurer les rendez vous pédagogiques et la présentation à l'examen du permis de conduire. Si tu as atteint le niveau requis durant ton stage en 20h mais que tes parents ne se déplacent pas pour le rendez vous préalable, tu devras sans doute prendre au minimum 1 heure de conduite en plus avec ton auto école relai. Il est en effet normal qu'elle s'assure de ton niveau, puisque c'est elle qui engagera sa responsabilité pour la phase "accompagnée" de la formation.



Pour ceux qui n'habitent pas Grenoble, comment choisir l'auto-école relais ?

Le mieux est de prendre contact AVANT le séjour avec une auto école relais, proche de ton domicile, de préférence une ECF. Pour les jeunes habitant la région parisienne, vous devez OBLIGATOIREMENT vous inscrire dans une auto école avant le séjour Dans tous les cas, si vous rencontrez des problèmes, contactez nous.

J'aurais 18 ans prochainement, ai-je le droit de passer mon permis sans avoir terminé la formation conduite accompagnée ?

Oui, cependant, si l'âge de 17 ans ½ n'était pas atteint lors de la réussite à l'examen du code, il faudra le repasser.

Si tu avais plus de 17 ans et demi, l'examen passé pendant la conduite accompagnée reste valable.

Les temps hors conduite:

14 jours et 12 jours: Le week-end est réservé au rangement, au repos et aux activités. Tous les soirs, après le dîner notre équipe d'animation propose aux jeunes différentes soirées de détente. Sur le stage de la Toussaint, une seule journée est consacrée au repos et aux activités.

21 jours: sur un stage de 21 jours à partir de la 2ème semaine un jour sur deux est consacré à la conduite, l'autre jour est consacré à la détente. Le week-end est l'occasion de réaliser des sorties en grand groupe. (bivouac au Lac par exemple)

Les autres activités proposées :

Canyoning, Parcours Accrobranche, Escalade, tir à l'arc, randonnée, piscine...

Les soirées :

Soirée Barbecue, Soirée feux de camps, Soirée dansante, soirée cabaret, soirée sportive, soirée libre...

Et bien entendu, nous sommes à l'écoute de tes attentes !!!



VIE QUOTIDIENNE

L'encadrement est constitué d'animateurs formés ou en cours de formation. Le séjour est dirigé par un directeur.

Un animateur suit votre enfant tout au long du séjour.

Le centre est situé à 1020 mètres d'altitude. Il est donc indispensable de prévoir des vêtements chauds car les températures sont parfois fraîches. Pour certaines activités, une bonne paire de baskets et un survêtement usagé sont utiles. La literie complète est fournie mais tu peux cependant prévoir un duvet au cas où nous passerions une nuit à l'extérieur du centre (non réalisable sur les stages de 14 jours). Un tour de linge est organisé. Il est cependant préférable de se dispenser de vêtements « sensibles ».

Les relations entre nous...

Basée sur le respect des personnes, notre démarche se veut avant tout tournée vers le dialogue. Si tu rencontres une quelconque difficulté, **n'hésite pas à en faire part aux adultes présents sur le site.**

Le principe de formation du séjour «conduite accompagnée» nécessite d'adhérer aux règles énoncées en début de séjour. Ces règles sont mises en place dans l'unique but de donner à tous, le maximum de chances de réussite dans la formation mais également pour faire du séjour un moment « fort » de votre année.

En début de séjour, nous nous réunirons ensemble pour aborder les règles de vie. Certaines règles peuvent être discutées (horaires de coucher, activités, farniente) d'autres ne le seront pas (respect de la législation, sécurité affective et morale...).

Si nous ne sommes pas tous obligés de nous apprécier, nous sommes par contre tous obligés de nous respecter. Une attitude négative envers les autres jeunes ou le collectif adultes n'est donc ni admise ni tolérée

Repas : nous avons le souci de proposer aux enfants des repas équilibrés et diversifiés, pris à des heures régulières. Un animateur présent à chaque table veille à ce que l'enfant mange de tout et suffisamment. Seuls les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidences sur l'organisation collective.

CONSIGNES D'EQUIPEMENT

Pour la formation : Gourde isotherme, bloc note et stylos, lunettes de soleil, livre de code, carte d'identité.

Pour les activités : Survêtement, basket en bon état, basket usagée, vêtement chaud même en été.

Literie : La literie complète est fournie.

Lavage du linge ; Nous vous remercions de prévoir du linge pour 9 jours. Eviter les vêtements fragiles. Nous nous chargeons du lavage du linge.

Pour tous les jours : Vêtements classiques, attention le centre est situé à 1000 mètres d'altitude, il peut faire froid... Nous ne fournissons pas les serviettes de bains et les serviettes de toilette.

SANTE

Les parents remplissent avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques. Si le jeune a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de donner l'ordonnance du médecin, au moment du départ. Si l'enfant tombe malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Tous les éventuels frais médicaux sont avancés, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement. Si elles bénéficient de la CMU, elles doivent fournir dès l'inscription, les imprimés nécessaires à jour : attestation CMU et attestation d'assurance maladie.

Si tu as des problèmes de santé particuliers, tes parents peuvent prendre contact préalablement avec nous en téléphonant au siège : 04 76 34 23 60. Nous présentons au moindre doute les jeunes à un médecin; Ils doivent bien entendu communiquer en cas de problème de santé particulier avec l'équipe d'encadrement;

RELATION PARENTS / ENFANT

Téléphone : L'utilisation du téléphone portable est acceptée mais en dehors des temps de repas, de formation et d'activité. Il est également souhaitable que cette utilisation soit limitée afin de permettre aux jeunes de vivre pleinement leur séjour.

ARGENT DE POCHE

Nous te conseillons de ne pas disposer d'une somme trop importante d'argent. Nous te proposons mais ne t'imposons pas de conserver ton argent de poche en lieu sur. Si tu préfères conserver ton argent de poche, nous déclinons toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

OBJETS DE VALEUR

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

PRATIQUES ADDICTIVES : TABAC ALCOOL DROGUES

La loi Française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous avons obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

MEMO

Documents à remettre le jour du départ :

- La fiche sanitaire
- Les médicaments et l'ordonnance
- L'argent de poche

DES COLOS
QUI NOUS
RASSEMBLENT

TROUSSEAU

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Centre :

NOM ET PRÉNOM DU JEUNE :

du / / au / /

ÂGE :

Nbre	Linge	Départ famille	Arrivée centre	Départ centre	Observations
	LINGE DE CORPS				
9	maillots de corps ou tee-shirts				
9	slips ou culottes				
9	paires de chaussettes				
1	pyjama ou chemise de nuit				
	VETEMENTS DE JOUR				
2	chemises ou polos				
2	pulls ou sweat-shirts				
1	short				
	jupe ou robe				
1	pantalon ou jogging				
1	survêtement				
1	K-way ou imperméable				
1	anorak				
	TOILETTE				
1	trousse de toilette complète				
1	crème protectrice (visage+lèvres)				
1	gant de toilette				
1	serviette de toilette + 1 de bain				
	CHAUSSURES				
2	paire de baskets				
1	paire de chaussures de marche				
1	paire de pantoufles				
1	Gourde				
	DIVERS				
1	chapeau ou casquette				
1	Maillot de bain				
1	Bloc note et stylo				
1 + 1	Livre de code + carte d'identité				
1	petit sac à dos				

Liste donnée à titre indicatif : l'adapter à la durée du séjour de l'enfant.

Nous vous conseillons de marquer le linge.

Évitez aussi les habits de marque, neufs et objets de valeur.

